



Communiqué de presse

Lundi 8 février 2021

Conférence de relance parisienne : 4 pactes pour sortir de la crise

La Maire de Paris a souhaité mobiliser l'ensemble des acteurs économiques de la sphère publique et privée pour relancer l'économie parisienne, touchée de plein fouet par la crise sanitaire. Cette conférence a abouti à la signature de quatre pactes de relance, en faveur de l'emploi des jeunes, des commerçants, des petites entreprises et du secteur du tourisme.

La crise que nous traversons affecte l'ensemble des acteurs de la vie parisienne et particulièrement son tissu économique. Selon l'INSEE, au quatrième trimestre de l'année 2020, les pertes d'activité estimées sont encore plus importantes à Paris (-10 %) qu'à l'échelle nationale (-8 %).

La conférence de relance organisée ce lundi 8 février à l'hôtel de ville a permis de partager un premier diagnostic sur l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique et l'emploi parisien. Elle a aussi montré le rôle clé des collectivités locales dans la relance économique.

Cette démarche s'inscrit dans la lignée de la visite de la Maire de Paris à Bruxelles la semaine dernière où elle a plaidé pour une implication plus forte des collectivités dans le plan de relance européen.

C'est en effet au plus proche des territoires qu'un plan de relance peut avoir le plus d'impact sur l'économie, en alignant les fonds privés et les fonds publics locaux, nationaux et européens.

Création d'un observatoire de l'activité et de l'emploi parisien

Lancé à l'initiative par la Ville de Paris, cet observatoire réunira régulièrement les différents acteurs impliqués dans les secteurs les plus affectés par la crise. Il a vocation à produire des notes de conjoncture trimestrielles et des notes

thématiques. Cet observatoire doit permettre d'anticiper les mutations de l'économie parisienne et d'adapter en permanence les politiques publiques.

Quatre pactes pour la relance parisienne signés

La Ville se trouve au côté des acteurs économiques depuis le début de la crise. Après avoir lancé un plan de soutien de plus de 200 M€ en 2020 (exonérations de loyers, taxes, redevances, aides à l'investissement), la Ville va investir 1,4 milliard d'euros en 2021 pour aider l'économie à se relever.

Lors de la conférence de ce jour, quatre pactes pour la relance parisienne ont été signés :

- Une convention de partenariat a été passée par la Ville de Paris avec la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) afin d'élaborer un outil de soutien à destination des commerces de proximité et des hôtels indépendants. Ce partenariat permettra la structuration d'une foncière commerces, qui aura notamment pour objet le rachat temporaire d'actifs sur tout Paris et la mise en place d'un outil unique de gestion.
- Une convention de partenariat a été passée par la Ville de Paris avec la Bpifrance pour lancer un fonds de soutien en direction du secteur du tourisme. Ce fonds, doté de plus de 80 M€, va accompagner des TPE et des PME du secteur touristique en leur offrant une solution en quasi fonds propres entre 50 000 et 400 000€ (obligations convertibles).
- Deux conventions de partenariat ont été passées par la Ville de Paris avec la CCI Paris Ile de France et la CMA Paris Ile-de-France pour accompagner les entreprises dans la relance. Ces deux conventions s'appuient sur trois axes stratégiques :
 - Le développement économique et l'attractivité du territoire parisien ;
 - La transition écologique et numérique ;
 - L'emploi, l'enseignement et la formation des jeunes.

